Cofinimmo

together in real estate

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Document finalisé le 12.12.2022.
Dernière mise à jour le 09.07.2025.
Rédigé à l'origine en français.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

CONTENU

I.	Introduction	03
II.	Politique	03
III.	Objectifs	04
IV.	Divers	05

I. INTRODUCTION

La présente politique a pour objectif de présenter les engagements minimaux de Cofinimmo en matière d'environnement. En tant qu'acteur majeur de l'immobilier, Cofinimmo est attentive au respect et à la protection de l'environnement, de ressources environnementales, de la biodiversité et des écosystèmes, dans le cadre de ses activités.

Il est fondamental pour Cofinimmo d'exercer son activité en appliquant les plus hautes normes éthiques et morales même face à l'environnement. Cette attention est d'ailleurs traduite dans ses valeurs : "we care, we connect, we commit".

II. POLITIQUE

a. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies comme lignes directrices inspirantes

Les principes directeurs de la politique environnementale de Cofinimmo sont en ligne avec les principes directeurs du Pacte mondial des Nations Unies pour l'environnement.

Premièrement, Cofinimmo applique le principe de précaution en matière environnementale, ce qui signifie que « l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas être invoquée comme motif pour reporter des mesures rentables visant à prévenir la dégradation de l'environnement ». Cela s'inscrit également dans le cadre de la gestion des risques environnementaux conformément à la norme ISO 14001:2015 , à laquelle le système de gestion environnementale de Cofinimmo est conforme.

Deuxièmement, Cofinimmo fait en sorte d'accroître le niveau de responsabilité environnementale de ses parties prenantes, y compris les collaborateurs, les locataires, les fournisseurs, les actionnaires et la collectivité. Cofinimmo le fait en s'engageant auprès des collaborateurs dans des initiatives ayant un impact positif sur l'environnement, en soutenant économiquement des choix de transports respectueux de l'environnement comme le vélo, tout en promouvant les infrastructures cyclables auprès de ses locataires afin qu'ils offrent à leur tour les mêmes possibilités à leurs parties prenantes, qu'elles soient salariés ou occupants. De plus, elle s'engage sur des objectifs à long terme pour un retour économique durable pour ses actionnaires et une valeur ajoutée pour la communauté.

Enfin, l'analyse du cycle de vie (ACV) et la modélisation des informations du bâtiment (BIM) sont des méthodologies directrices au cœur des activités de Cofinimmo, qui conduisent à l'utilisation régulière de choix respectueux de l'environnement tant dans les activités d'exploitation que de développement. Le groupe a l'ambition de rester à la pointe de l'innovation et des nouvelles technologies pour apporter une réponse pérenne aux enjeux environnementaux et climatiques.

b. Champ d'application

Cofinimmo considère que les principes mentionnés ci-dessus sont importants et veille à les appliquer dans toute la chaîne de valeur de tout le cycle de vie des immeubles.

La longueur du cycle de vie des immeubles et des cycles d'exploitation incite Cofinimmo à prendre des solutions durables aux risques environnementaux dans la mesure du possible, compatibles avec la faisabilité économique et l'intérêt des actionnaires. Cette approche s'applique à tous les principaux facteurs de risque que le groupe juge pertinents pour ses activités dans le pilier environnemental, y compris les risques liés au changement climatique.

> *Les principes directeurs de la politique environnementale de Cofinimmo sont en ligne avec les principes directeurs du Pacte mondial des Nations Unies pour l'environnement.*

c. Engagements

- **Assurer le respect des réglementations environnementales dans toutes les zones géographiques où Cofinimmo opère et d'autres exigences.**

  Cofinimmo s'engage à respecter la réglementation environnementale, y compris l'obtention de tous les permis environnementaux requis et autres exigences, telles que fixées par la loi.

- **Viser la résilience au changement climatique par l'atténuation et l'adaptation dans toutes les zones géographiques où Cofinimmo opère.**

  La consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre doivent être minimisées grâce à la mise en œuvre régulière du projet 30[3] au niveau du portefeuille, et un plan de résilience aux risques physiques doit être mis en œuvre à la suite d'une analyse scientifique de l'exposition au risque climatique du portefeuille.

- **Protéger l'environnement en prévenant la pollution et en préservant la biodiversité grâce aux technologies écologiques et à l'approche systémique.**

  C'est l'engagement de Cofinimmo de protéger l'environnement et de préserver la biodiversité, en minimisant les rejets de polluants dans l'environnement, la création de déchets et l'épuisement des ressources.

- **Réduire la consommation d'eau et travailler pour sa gestion durable au niveau de l'entreprise et du portefeuille.**

  L'eau est destinée à être conservée en minimisant sa consommation et en promouvant une approche circulaire de sa gestion, où d'autres ressources telles que l'eau de pluie ou les eaux usées sont réutilisées lorsque cela est possible.

- **Appliquer les principes de circularité pour toutes les activités, de la gestion immobilière aux projets de rénovation.**

  Les déchets doivent être minimisés et les matériaux doivent être réutilisés, y compris les matériaux TIC[1], les meubles et les déchets de chantier doivent être réinjectés dans le système chaque fois que possible pour assurer un impact environnemental et social positif.

- **Promouvoir et développer des solutions de mobilité écologique pour les collaborateurs et les locataires.**

  Les solutions de mobilité active, comme les usages du vélo et des transports en commun, mais aussi l'option voitures écologiques sont à privilégier aux solutions moins respectueuses de l'environnement, et leur usage doit être activement promu tant auprès des collaborateurs que des locataires de Cofinimmo.

III. OBJECTIFS

Les objectifs sont des cibles à court et moyen-long terme que Cofinimmo s'efforce d'atteindre conformément à ses engagements. Ceux-ci sont rapportés dans le document d'enregistrement universel annuel dans le tableau de bord et ils suivent l'analyse de matérialité qui est l'une des principaux fondements de la politique en matière de durabilité élargie de Cofinimmo.

Afin d'assurer le plus haut niveau de transparence, les progrès sur les objectifs, lorsqu'ils sont définis, sont également signalés chaque année dans le tableau de bord.

1 Technologies de l'Information et de la Communication.

IV. DIVERS

a. Notification et contact

Cette politique fait partie et se rapporte à la politique en matière de durabilité.

Toute question, ou toute violation et préoccupation concernant cette politique peut être adressée au compliance officer à l'adresse mail suivante : compliance@cofinimmo.be.

b. Processus de contrôle de conformité au sein de Cofinimmo

Le contrôle du respect de la présente politique est assuré par le comité d'audit, à qui le compliance officer rapporte régulièrement.